



Vendredi 30 octobre 2020

Confinement : continuité du service public à Annemasse

A la suite des annonces du Président de la République du 28 octobre 2020, le service public municipal adapte son fonctionnement. Vous découvrirez ci-dessous les premières décisions de Christian Dupessey, Maire d'Annemasse. Celles-ci sont susceptibles d'évoluer au fur et à mesure des annonces gouvernementales et de l'évolution du cadre réglementaire.

Ces adaptations répondent à plusieurs enjeux : garantir la continuité du service public, veiller à la protection de la santé des agents, limiter les incitations aux déplacements des usagers et garantir un minimum de maintien de lien social dans le cadre réglementaire défini par le gouvernement. Sur ce dernier point, l'expérience du printemps dernier a en effet démontré le rôle essentiel des communes en la matière.

Les services ouverts au public

A la différence du premier confinement, les écoles et les crèches restent ouvertes avec l'application stricte d'un nouveau protocole sanitaire. Les activités périscolaires sont également maintenues.

Afin de faciliter l'application du protocole sanitaire et les distanciations, les parents d'élèves qui en ont la possibilité, sont invités, à prendre en charge le plus possible leurs enfants avant et après le temps scolaire et pour le déjeuner.

A ce stade, l'ensemble des services publics sont maintenus dans leurs activités de guichet. Pour limiter les flux et gérer les distanciations, l'accueil du public sur rendez-vous sera privilégié.

Les horaires d'ouverture sont également susceptibles d'évoluer. L'information sera actualisée si besoin.

Sont concernés, les accueils du public :

- de l'Hôtel de Ville, il est à noter que la permanence du samedi est supprimée à compter du samedi 7 novembre.
- du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),
- des services aux personnes âgées,
- du Centre Information Petite Enfance (CIPE),



CONTACT

FLORA SOUBRAS

04 50 95 07 00 - Poste 1096

flora.soubras@annemasse.fr

- de l'urbanisme, où l'accueil sera possible exclusivement sur rendez-vous,
- de la police municipale,
- du centre technique municipal,
- de l'espace de vie sociale (uniquement pour les activités d'accueil social et administratif et non pour les activités collectives),
- de la Maison des sports.

L'ensemble des équipements sportifs (gymnases et terrains de sports) seront fermés à l'exception de l'accueil des scolaires.

La Bibliothèque et La Bulle mettront en place un service de *Click and collect* permettant ainsi aux Annemassiens de continuer à emprunter des livres.

Pour les marchés, seule l'offre alimentaire est maintenue (abonnés et passagers) dès le vendredi 30 octobre. Le périmètre est clôturé pour faciliter le contrôle des attestations de déplacement par la Police municipale.

Les services qui continueront à fonctionner selon les modalités habituelles

Les services dont la mission est de mettre en œuvre les pouvoirs de police du Maire en matière de sécurité, de tranquillité et de salubrité publiques fonctionneront à l'identique :

- la police municipale,
- la Brigade Incivilité Propreté (BIP),
- les médiateurs,
- l'entretien et la maintenance de la voirie,
- les parcs et jardins.

Christian Dupessey, Maire d'Annemasse, exprime sa confiance dans l'engagement et le grand professionnalisme de tous les agents municipaux.

Il appelle également à conserver l'unité du peuple français dans cette période d'épreuve que la solidarité nationale permettra de traverser. Il demande à chacun de suivre avec responsabilité les consignes nationales et locales.

Nouvelle extension de la zone du port du masque obligatoire

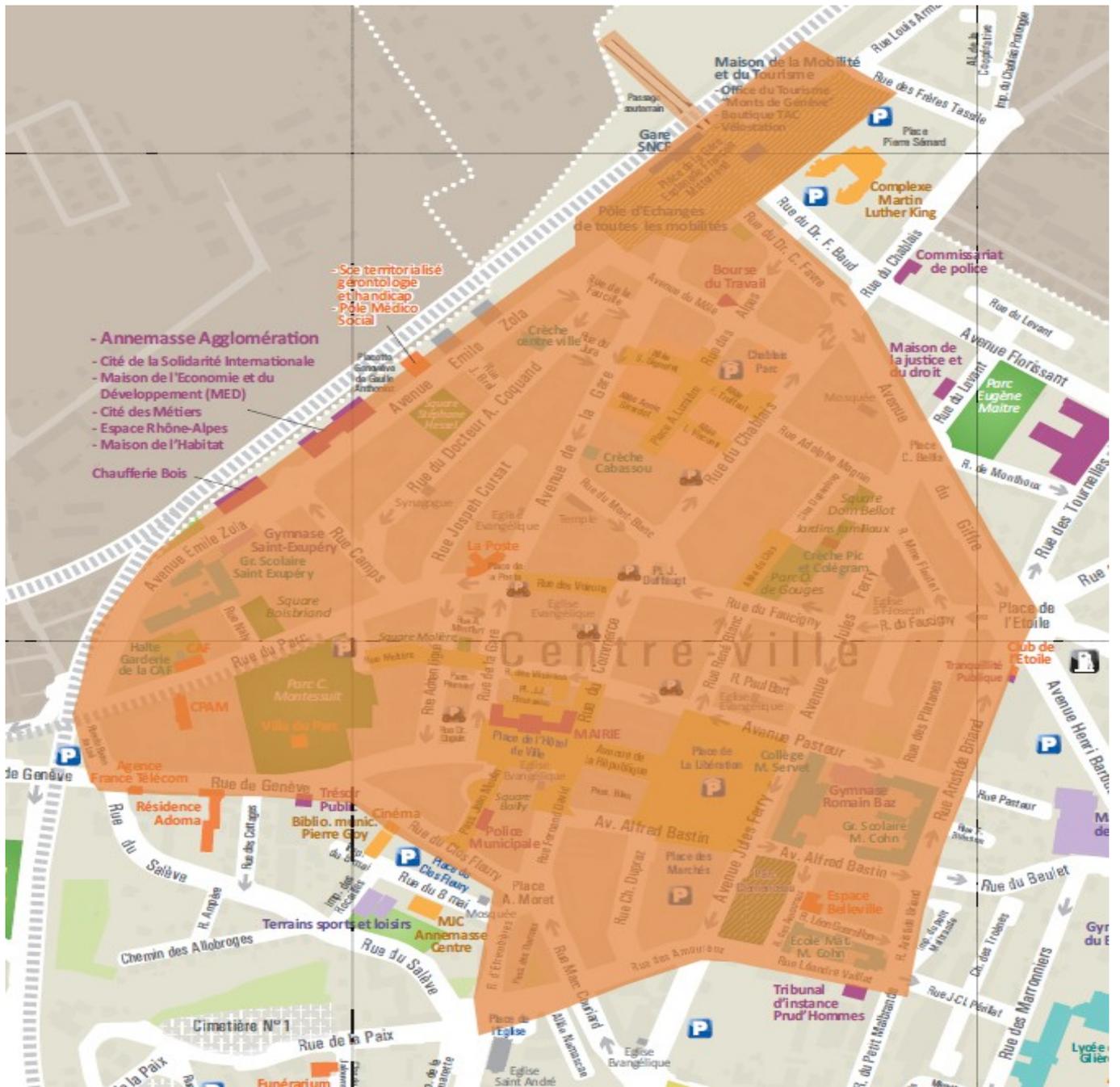
En raison de la détérioration de la situation sanitaire, le Maire a élargi la zone du port du masque obligatoire dans le centre-ville d'Annemasse.

Vous trouverez la carte mise à jour en page suivante.



Vous pourrez retrouver les informations régulières sur la page Facebook Annemasse-Officiel ainsi que sur le site internet de la Ville www.annemasse.fr

Les communiqués de presse envoyés seront aussi disponibles dans l' « Espace presse » du site internet (bandeau de bas de page).



- Soe territorialisé
g érontologie
et handicap
- Pôle Médico
Social

- Annemasse Agglomération
 - Cité de la Solidarité Internationale
 - Maison de l'Economie et du Développement (MED)
 - Cité des Métiers
 - Espace Rhône-Alpes
 - Maison de l'Habitat
- Chaufferie Bois

Centre-Ville